

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2020-314
RÈGLEMENT ADOPTANT UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE
COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC OU LOGEMENT
ABORDABLE QUÉBEC POUR DES CRÉDITS DE TAXES FONCIÈRES**

Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 5 octobre 2020, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement 2020-314 adoptant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec ou Logement abordable Québec pour des crédits de taxes foncières »

- Le règlement a été approuvé par la Société d'Habitation du Québec en date du 13 novembre 2020.
- Ce règlement est entré en vigueur le 13 novembre 2020 suite à l'approbation par la Société d'Habitation du Québec.

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 24 août 2021.

Me Marie-Christine Fraser, greffière

